

République Française

\*\*\*\*\*

Commune de Lussac

**COMPTE-RENDU DE LA**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 3 JUILLET 2019**

**Conseillers municipaux présents** : Catherine RAYNAUD, Jean-Michel MABILLOT, Valérie LANGLAIS et Danielle TINARD.

**Absents représentés** : Stéphanie MAUDUIT est représentée par Catherine RAYNAUD, Diane PAGE est représentée par Valérie LANGLAIS.

**Absents excusés** : René LARQUEMIN, Jean-Noël BOURREAU, Arnaud GAILLARD et Sébastien JOLIVET

**Secrétaire de séance** :

**Date de convocation** : 25 juin 2019

**Ordre du jour** :

- ✓ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Haute Charente ;
- ✓ Compétences eau et assainissement ;
- ✓ Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire de Charente Limousine ;
- ✓ Convention de fonds de concours « Aide aux communes » ;
- ✓ Tarifs de la cantine ;
- ✓ Indemnités du trésorier ;
- ✓ Adhésion à des options de l'Agence Technique Départemental de la Charente ;
- ✓ Cotisation CAUE ;
- ✓ Projet de plantation de haies et d'arbres ;
- ✓ Informations et questions diverses.

\*\*\*\*\*

Madame le Maire constate l'absence de quorum et l'impossibilité pour l'assemblée de délibérer valablement.

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal sera reconvoqué le 22 juillet 2019. Il pourra alors délibérer valablement sans condition de quorum.

La séance est levée à 20h30.

**Le Maire,**  
**Catherine RAYNAUD**

